



EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS CAF DU TARN

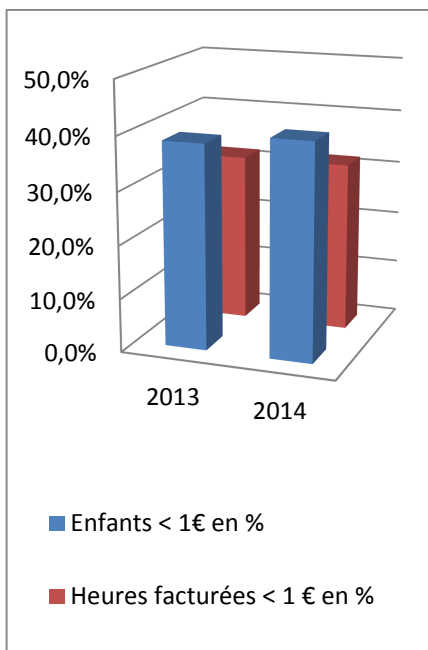
ANALYSE DU PUBLIC – ANNEE 2014

Fréquentation public « participation < 1 € »

Afin de garantir l'accès de toutes les familles à un mode de garde, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) a fixé un objectif de fréquentation d'au moins 10 % des « publics pauvres » dans les équipements d'accueil de jeunes enfants conventionnés PSU.

Le public pauvre correspond, selon la définition de la CNAF, aux familles dont la participation financière est inférieure à 1,00 € par heure.

L'exercice 2014 constitue la deuxième année de mobilisation de cet indicateur.



Dans le Tarn, la participation financière des familles est inférieure à 1 € pour plus de 4 enfants sur 10.

Les réponses données par les 94 équipements d'accueil conventionnés PSU indiquent que sur 6 138 enfants ayant fréquenté un établissement, 40,4% ont eu une facturation inférieure à 1,00 €. (moyenne France = 31% en 2014)

Cette proportion est en légère progression par rapport à 2013 (38,5%).

3 heures sur 10 facturées à moins de 1,00 €

Si pour 40,4% des enfants inscrits la facturation est inférieure à 1 € de l'heure, ce public ne totalise que 31,8 % du total des heures facturées.

En moyenne, 507 heures sont facturées par enfant dont la participation financière est inférieure à 1 € alors que ce sont 738 heures pour les autres enfants.

Plusieurs causes à cette forte proportion d'enfants issus de « familles pauvres » ont été identifiées :

- un revenu fiscal moyen par foyer dans le Tarn (20 111 € en 2009) inférieur à celui observé au niveau national (21 197 € en 2009),
- une forte implantation des modes d'accueil collectif ou familial représentant 2 325 places en 2014,
- des projets d'établissement qui intègrent la mixité sociale.

Des disparités selon les types d'accueil

	Part du nombre de places d'accueil	% d'enfants de familles pauvres 2013	% d'enfants de familles pauvres 2014
Multi-accueil	73 %	37,2 %	37,9 %
Crèches familiales	10 %	42,6 %	39,4 %
Crèches de personnel	8 %	27,3 %	24,2 %
Haltes garderies	4 %	60,2 %	75,7 %
Micro crèches	3 %	50,0 %	56,6 %
Jardins d'enfants	2 %	30,1 %	24,2 %
Total	100 %	38,5 %	40,4 %

Pour les crèches familiales et les micro-crèches, le taux d'effort est inférieur à celui appliqué dans les autres structures d'accueil collectif.

Le nombre de familles pauvres y est donc surestimé.

La proportion d'enfants avec participation inférieure à 1 € augmente dans les haltes garderies, les micro-crèches et les multi accueils ; elle baisse dans les autres types d'accueil (crèches familiales, jardins d'enfants et crèches de personnel).

L'accueil d'enfants handicapés

94 équipements ont complété cette partie du questionnaire.



40 enfants, soit 0,7 % des 6 138 enfants accueillis, ayant déjà obtenu la reconnaissance « d'enfant handicapé » (bénéficiaire de l'AAEH – allocation d'éducation enfant handicapé) ont été accueillis en 2014. Ils sont 11 de plus qu'en 2013, soit une progression de 38 %.

Ils représentent 14 % des 284 enfants de moins de 6 ans ouvrant droit à l'AAEH en 2014. Par ailleurs, 60 autres enfants ont été accueillis dans le cadre d'un Projet d'accueil individualisé (PAI), soit 1 % des enfants accueillis.

Les heures d'accueil d'enfants handicapés (AAEH et PAI) représentent 40,8 équivalent places en 2014, contre 33,6 en 2013. C'est près de 2 % des places d'accueil des structures qui ont été « réservées » pour des enfants en situation de handicap.

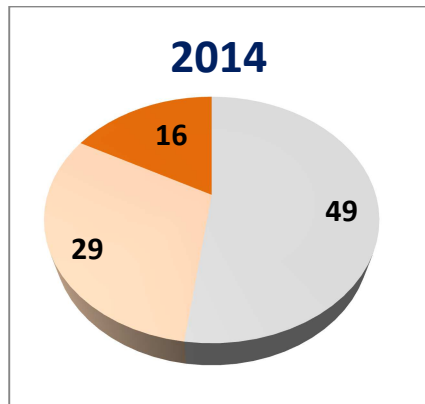
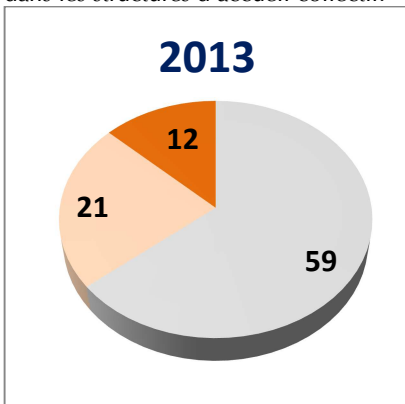
Près d'un équipement sur deux a accueilli des enfants handicapés

16 équipements (soit 4 de plus qu'en 2013) ont réservé entre 1 et 3,5 places pour des enfants handicapés.

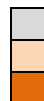
29 équipements (soit 8 de plus qu'en 2013) ont réservé moins de 1 place à des enfants handicapés,

49 équipements (soit 10 de moins qu'en 2013) n'ont accueilli aucun enfant porteur de handicap en 2014.

La Caf propose depuis 2014 un dispositif pour favoriser l'accueil d'enfants handicapés dans les structures d'accueil collectif.



Équipements n'accueillant aucun enfant handicapé
Équipement réservant moins de 1 place "handicap"
Équipement réservant 1 place ou plus "handicap"



L'accueil des monoparents

Des monoparents toujours sous-représentés dans les structures d'accueil, malgré une fréquentation en légère hausse



94 % des 94 équipements ont complété cette partie du questionnaire.

Certains gestionnaires évoquent des difficultés pour compléter cette partie du questionnaire car ils ne connaissent pas toujours la situation familiale (« couple » ou « monoparent »). Ces données sont donc à utiliser avec précaution.

606 enfants ont été identifiés comme issus d'une famille monoparentale par le gestionnaire (468 en 2013), soit près de 11 % des enfants accueillis. Ce taux est à comparer avec les 13% de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 3 ans recensés dans le Tarn en 2014.

Le nombre d'heures facturées aux familles monoparentales représente 8,5 % (8,4 % en 2013) du total des heures d'accueil. La fréquentation moyenne annuelle par enfant de famille monoparentale est de 513 heures ; elle est inférieure à la fréquentation moyenne (644 heures).

Public vulnérable (bénéficiaires RSA)

Le taux de réponse à cette question reste faible : 65 équipements sur 94 seulement y ont répondu. Cette donnée reste difficile à mobiliser pour les gestionnaires car elle n'est pas systématiquement demandée à la famille lors de son inscription.

Cependant de plus en plus de gestionnaires sont en mesure de comptabiliser les bénéficiaires du RSA. Ainsi, 145 enfants sont comptabilisés « famille bénéficiaire RSA » en 2014 contre 52 seulement en 2013.

La fréquentation moyenne des enfants de famille bénéficiaire RSA est faible : 229 heures par enfant et par an, la fréquentation moyenne étant de 644 heures.

